

Intercommunalité

102

Accoucher l'agglo en sept mois

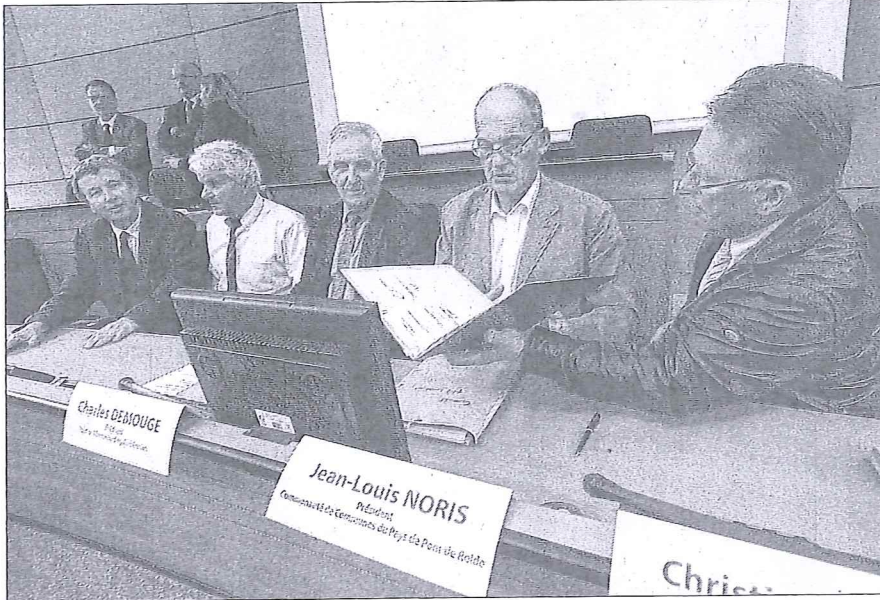
La nouvelle agglomération du pays de Montbéliard, la troisième par l'importance en Bourgogne Franche-Comté, verra le jour en janvier 2017.

Sept mois, c'est le délai accordé aux instances de préfiguration pour mettre la nouvelle agglomération du pays de Montbéliard sur les rails. Autant dire que le train (de mesures à prendre) sera à grande, voire même à très grande vitesse pour tenir ces délais. Le nouveau conseil d'agglomération ainsi que le nouvel exécutif seront installés avant la date butoir du 27 janvier 2017. Le budget primitif sera voté, au plus tard, le 31 mars 2017.

Le signal de départ a été donné hier lors d'une conférence territoriale préfigurant cette nouvelle agglomération qui dépasse, et de loin, les frontières historiques du pays de Montbéliard.

Dans sa nouvelle configuration, l'agglomération réunira 72 communes contre 29 précédemment, représentant près de 150 000 habitants.

Ce sera la troisième agglomération la plus importante de Bourgogne Franche-Comté. Quel sera son nom ? La question demeure, pour l'heure, sans réponse.



■ Signature hier en fin de matinée du protocole de préfiguration par les présidents de PMA et des quatre communautés de communes qui entrent dans la nouvelle agglomération. Photo Francis REINOSO

Toujours est-il qu'il faudra jeter les bases de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans des délais courts, très courts. Maire de Bart, Pierre Schlatter s'est élevé contre cette marche forcée « vers la nouvelle agglomération ». Raphaël Bartold, préfet, a admis que « la période accordée est, certes, un peu réduite ». Néanmoins, a constaté le préfet, « il y a un bon climat de confiance entre les uns et les autres ».

Deux nouveaux arrêtés préfectoraux, dont un con-

cernant le périmètre définitif de la nouvelle agglomération, seront pris dans les délais les meilleurs.

Les communes désigneront, dès le mois de juillet prochain, leurs élus à la nouvelle agglomération (lire ci-contre).

Faire appel au sens communautaire

La gouvernance provisoire sera assurée par le président de l'EPCI et doyen d'âge. Ce sera, dans le cas d'espèce, Charles Demouge. Il sera épaulé par un comité de préfiguration composé de 24

membres, parmi lesquels six élus de PMA, et un comité technique piloté par Aline Pellet, directrice des services de PMA. Ce comité de préfiguration se réunira tous les jeudis après-midi.

Ces deux instances de préfiguration n'auront pas pouvoir de « décider ». Elles se contenteront de « préparer » le terrain de la nouvelle agglomération.

Ces instances seront épaulées par des groupes de travail thématiques traitant de l'ensemble des domaines de compétence (au nombre d'une quarantaine) de la

112 élus

► Le conseil de la nouvelle agglomération du pays de Montbéliard sera composé de 112 élus représentant les 72 communes adhérentes.

► 59 communes de moins de 3200 habitants seront représentées chacune par un seul élu.

► Six communes ayant entre 3200 et 4300 habitants seront représentées par deux élus chacune.

► Quatre communes ayant entre 4300 et 6000 habitants seront représentées par trois élus.

► La ville de Valentigney sera représentée par six élus, celle d'Audincourt par huit élus et celle de Montbéliard par 15 élus.

► L'exécutif de la nouvelle agglomération sera composé de 15 vice-présidents.

► La nouvelle agglomération aura une quarantaine de domaines de compétences directes et indirectes.

nouvelle agglomération.

Compte tenu des défis à relever, Denis Sommer, vice-président de PMA, tout comme Georges Haberstick, en a appelé au sens communautaire. « Nous avons besoin d'apprendre à nous connaître et de s'approprier les politiques publiques. »

« Ce sera », a conclu Charles Demouge, « notre grand chantier ».

Jacques BALTHAZARD